



Pere marocain prive de son enfant francais

Par **ilham**, le **03/09/2009** à **17:05**

Bonjour,
pere marocain privé de son enfant FRANCAIS

voila ma situation

j' ai connue une francaise et nous avons vecu emsemble au maroc 4ans .

,nous sommes mariés civilement depuis 2007

en 2008 est né notre enfant en france,

j'ai reconnue notre enfant,ma femme est revenue au maroc apres son accouchement en france .

elle est restee au maroc avec notre enfant 4mois.

nous avons fait la demande de transcription acceptee par nantes,et le livret de famille est etabli au consulat francais du maroc.

mais malheureusement depuis quelle est revenue en franceelle a rompu le dialogue ,elle m'a quittée pour un autre homme .

depuis juillet 2008 il n'y a plus de vie commune ,ca fait 14mois

j'ai essayer de trouver un terrain d'entente par telephone pour pouvoir ma fille ,mais en vain . elle ne veut plsu revenir au maroc meme pour le divorce .

lil faut absolument sa presence pour que jobtienne le livret et fasse une demande de visa de conjoint francais ,pour etre au coté de ma fille.

[

je ne sais pas si je dois aviser le consulat de la situation ?

je n ai pas vu mon enfant depuis juillet 2008 ,elle me prive de voir ma fille,alors que nous somme mariés et que je suis le pere !!!

je ne travaille pas et je n'ai pas les moyens de prendre un avocat ,existe il une aide juridique au maroc ou en france ?

je ne sais pas par ou commencer pour avoir un droit de visite pour pouvoir voir ma fille en france

.

nous ne sommes ni séparés officiellement ni divorcés .

pour solliciter un visa parent d'enfant français, il faut le divorce ou séparation et verser une pension pour avoir ce visa.

je ne sais vraiment pas quoi faire

[s]pourriez vous m'aider ou m'orienter vers une association ou une aide juridique pour faire valoir mes droits et voir mon enfant, en sachant que je suis au Maroc .[/s]

merci pour votre aide[s]/[s]